

Conseil des commissaires

Session du 28 juin 2005

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 28 juin 2005, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

*Ouverture de la session
et constatation des
présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Jacqueline Asselin	MM.	Jean-Claude Basque
	Sylvie Belzile		Rino Beaulieu
	Lise Blackburn		Omer Deschesnes
	Hélène De Champlain		Magella Desmeules
	Sonia Desgagné		Michel Girard
	Diane Durand		Charles Lavoie
	Ruth Gagnon		Antonin Simard
	Diane Gauthier		Bernard Villeneuve
	Madeleine Jean		
	Diane Perron		
	Diane Tremblay		

Commissaires parents :

M ^{me}	France Gagné	M.	Jean-Marc Girard
-----------------	--------------	----	------------------

*Sont également
présents-tes :*

M ^{me}	Christine Tremblay, directrice générale adjointe
MM.	Michel Cloutier, secrétaire général
	Claude Dauphinais, directeur général
	Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Absence motivée :

M.	Évens Claveau
----	---------------

CC-2005-225

Ordre du jour

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté.

ADOPTÉE

CC-2005-226

*Procès-verbal du 14 juin
2005*

**Il est proposé par M. Omer Deschesnes
et résolu :**

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 14 juin 2005, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CC-2005-227
*Courrier reçu du 14
au 21 juin 2005*

Chaque membre du Conseil a reçu pour information, une liste identifiant les sujets du courrier reçu à la direction générale, en date du 14 au 21 juin 2005.

CC-2005-228
*Transport scolaire /
Programme d'anglais
intensif au Bas-
Saguenay*

ATTENDU la demande des parents d'élèves du Bas-Saguenay déposée lors de la séance du Conseil du 14 juin 2005;

ATTENDU que les élèves inscrits au programme intensif de l'école Saint-Joseph bénéficient d'un service de transport à partir du Bas-Saguenay pour la dernière année du primaire;

ATTENDU que ces mêmes élèves désirent poursuivre leur formation au programme enrichi offert à la polyvalente de La Baie;

ATTENDU qu'il n'y a pas de programme équivalent qui soit offert à l'école Fréchette de l'Anse Saint-Jean;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'offrir à l'ensemble des élèves de son territoire des services diversifiés et de qualité;

ATTENDU qu'il peut se présenter d'autres besoins de transport pour des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ou aux adultes;

ATTENDU la recommandation du comité des Services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

QUE les élèves qui ont suivi le programme intensif au primaire puissent bénéficier d'un service de transport gratuit le matin et le soir et ce, du lieu de leur résidence à la polyvalente de La Baie afin de poursuivre au programme enrichi, et;

D'ACCORDER un contrat de transport scolaire au plus bas soumissionnaire soit à Autobus de l'Anse Saint-Jean; soumission basée sur 200 km/jour pour un minibus ou un autobus le tout restant à être déterminé en fonction de la clientèle à desservir et d'autoriser la présidente, madame Liz S. Gagné, et le directeur général, monsieur Claude Dauphinais, à signer le contrat.

ADOPTÉE

CC-2005-229
*Adoption du budget
2005-2006*

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie à un montant de 4 141 872 000\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2005-2006;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

**Il est proposé par M^{me} Jacqueline Asselin
et résolu :**

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tel que préparé par la direction du service des ressources financières et informatiques, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation.

ADOPTÉE

CC-2005-230

Politique sur les objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire / Amendement

ATTENDU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la démarche de consultation et la réponse positive des comités consultés, soit le :

- Comité de coordination des écoles primaires
- Comité de coordination des écoles secondaires
- Comité de coordination des centres
- Comité consultatif de gestion
- Comité de parents

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'ACCEPTER les amendements à la politique sur les « Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire » tel que proposé par le comité de service des ressources financières et du service de l'informatique et déposé par la direction desdits services en un document daté du 8 juin 2005.

ADOPTÉE

CC-2005-231

Comité de révision de décision

ATTENDU la demande adressée à la Commission scolaire par la mère d'une élève de 1^{re} année de l'école Félix-Antoine-Savard pour que, conformément aux articles 9 et 10 de la loi sur l'Instruction publique, soit révisée la décision prise conjointement par les services éducatifs jeunes et la direction de l'école concernant l'aide d'accompagnement en classe régulière à fournir à l'élève au cours de l'année 2005-2006;

ATTENDU la décision prise par le Conseil des commissaires lors de la session ordinaire du 14 juin 2004, d'accéder à la demande et de constituer un comité de révision, lequel a tenu effectivement une rencontre le lundi 20 juin dernier, en présence de la mère de l'élève accompagnée d'une enseignante de même que de représentants des services éducatifs jeunes et de l'école concernée;

ATTENDU la structure de services d'accompagnement envisagée par la direction de l'école et les services éducatifs jeunes pour répondre au besoin d'intégration de l'élève en classe régulière 2^e année, soit 5 heures par semaine avec un(e) technicien(ne) en éducation spécialisée et 2 heures par semaine d'aide pédagogique;

ATTENDU les résultats de l'analyse des informations et de l'argumentation présentées par les parties aux membres du comité de

révision de décision;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

QUE le Conseil des commissaires accepte la recommandation faite par le comité de révision de décision et maintienne la décision prise conjointement par les services éducatifs jeunes et la direction de l'école Félix-Antoine-Savard et ce, comme suivi à la demande de révision de décision présentée par la mère d'une élève de 1^{re} année devant fréquenter la classe régulière de 2^e année en 2005-2006, et;

DE DEMANDER à la direction de l'école Félix-Antoine-Savard de poursuivre des démarches en collaboration étroite avec les services éducatifs jeunes et la mère de l'élève en vue d'explorer de nouvelles pistes d'aide, telles une aide en provenance du Centre d'aide de l'école Antoine-de-St-Exupéry, une aide en provenance de la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, etc., lesquelles pourraient contribuer à apporter un soutien supplémentaire à l'élève, en conformité avec son plan d'intervention.

ADOPTÉE

CC-2005-232

*Engagements
Acceptation*

/

ATTENDU les besoins exprimés dans le plan d'effectifs 2005-2006 concernant le personnel de soutien administratif et manuel;

ATTENDU l'article 7-1. 03 de la convention collective afin de combler les postes vacants;

ATTENDU les résultats des affichages de postes # 06-2005-60, # 06-2005-65, # 06-2005-66, # 06-2005-67, # 06-2005-68, # 06-2005-73- # 06-2005-75, # 06-2005-79;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement de :

- Madame Sarah Tremblay au poste d'agent de bureau cl. 1 au Service des ressources humaines, 35 h/s, dont l'entrée en fonction est à déterminer ;
- Madame Christine Charest au poste de secrétaire 35 h/s, à l'école Le Roseau (2 jrs/s), De La Pulperie (2 jrs/s) et André-Gagnon (1 jr/s) et ce, à compter du 20 juin 2005 ;
- Madame Nadia Boies au poste de secrétaire 35 h/s, au Secrétariat général (17,50 h/s) et à la Direction générale 17,50 h/s, et ce, à compter du 21 juin 2005 ;
- Madame Isabelle Gaudreault au poste de secrétaire au Service de l'éducation aux adultes, 35 h/s, et ce, à compter du 8 août 2005 ;
- Madame Cynthia Gagné au poste de secrétaire à l'école secondaire l'Odyssée (Lafontaine) 35 h/s, et ce, à compter du 4 juillet 2005 ;
- Madame Karine Ouellet au poste de secrétaire chapitre 10, au centre Métallurgie/Multiservices, 35 h/s, et ce à compter du 13 juin 2005 ;

- Monsieur Michel Asselin au poste de magasinier cl. II à l'école secondaire La Baie, 17,50 h/s, et ce, à compter du 4 juillet 2005.

ADOPTÉE

CC-2005-233

*Engagements
Acceptation*

/

ATTENDU les besoins exprimés dans le plan d'effectifs 2005-2006 du personnel de soutien en service de garde accepté par l'assemblée des commissaires du 24 mai 2005;

ATTENDU le mouvement de personnel consécutif, conformément à la clause 7-03-00 de la convention collective du personnel de soutien en service de garde;

ATTENDU que ces personnes répondent aux critères de qualification requis en service de garde;

ATTENDU que le comité de service des ressources humaines recommande l'engagement de ces personnes à titre d'employées régulières comme responsable en service de garde à compter du 24 août 2005, et comme éducatrice en service de garde à compter du 29 août 2005, sous réserve de la période d'essai;

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement de :

- | | | | |
|-------------------|-------------|-------------|-----------|
| ➤ Nathalie Rannou | St-David | Responsable | 30,00 h/s |
| ➤ Chantale Gagnon | La Source | Éducatrice | 16,00 h/s |
| ➤ Denise Bouchard | F.A.-Savard | Éducatrice | 18,00 h/s |

ADOPTÉE

CC-2005-234

*Engagement
Acceptation*

/

ATTENDU le besoin exprimé par les Services éducatifs adultes;

ATTENDU l'affichage du poste de conseiller pédagogique au Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices, poste régulier à temps complet, concours # 05-2005-80 se terminant le 8 juin 2005;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection tenu le 22 juin 2005;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'engagement de M. Martin Lavigueur comme conseiller pédagogique en métallurgie sur un poste régulier à temps complet au Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices à compter du 8 août 2005.

ADOPTÉE

CC-2005-235

*Délégation de pouvoir /
Vacances estivales*

**Il est proposé par M. Omer Deschesnes
et résolu :**

QU'UN mandat soit confié à la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné et au directeur général, M. Claude Dauphinais, pour qu'ils prennent, au

nom des membres du Conseil des commissaires, les décisions qui s'imposent, durant la période des vacances d'été 2005, quitte à ce que lesdites décisions soient ratifiées par la suite, par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2005-236

*Enlèvement d'amiante
et changement de
vocation de l'école
Georges-Vanier*

ATTENDU la recommandation positive du Comité des ressources matérielles;

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat de suppression des effets de l'amiante et des travaux dû au changement de vocation de l'école Georges-Vanier au plus bas soumissionnaire conforme, Isolation Clermont Enr., pour un montant de 141 284,00\$ incluant toutes taxes et de déléguer la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, pour signer le contrat.

ADOPTÉE

CC-2005-237

*Allocation de contrat /
Cafétéria*

ATTENDU la modification au cahier des charges d'appel d'offres pour les services alimentaires des établissements suivants :

École secondaire Charles-Gravel
École secondaire L'Odyssée/Dominique-Racine
École secondaire L'Odyssée/Lafontaine
École secondaire de la Baie
Centre de formation professionnelle L'Oasis
Centre de formation professionnelle en métallurgie

ATTENDU le loyer dorénavant fixé par la Commission scolaire;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions reçues;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité du service des ressources matérielles, et;

D'ALLOUER pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2005, le contrat relatif aux services alimentaires au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque établissement suivant, soit :

École secondaire Charles-Gravel	Restaurant Lucerne
École secondaire L'Odyssée/Dominique-Racine	Restaurant Lucerne
École secondaire L'Odyssée/Lafontaine	Restaurant Lucerne
École secondaire de la Baie	Restaurant Lucerne
Centre de formation professionnelle L'Oasis	Restaurant Lucerne
Centre de formation professionnelle en métallurgie	Restaurant Lucerne

ADOPTÉE

CC-2005-238

*Allocation de contrat /
Garage-entrepôt / CFP
en Équipement motorisé*

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a demandé des soumissions pour le projet CFEM-Garage de stationnement pour le Centre de formation professionnel en équipement motorisé;

ATTENDU qu'un contrat a alors été signé avec le plus bas soumissionnaire conforme à savoir, Cégerco Inc. le 8 décembre 2004;

ATTENDU qu'en date de ce jour, Cégerco Inc. n'a toujours pas réalisé les travaux dont il s'agit alors que ces derniers devaient être terminés en février 2005;

ATTENDU que Cégerco Inc. refuse de faire ces travaux prétextant notamment pouvoir construire avec une solution qui ne respecte pas les plans de l'architecte de la Commission scolaire;

ATTENDU que l'architecte Yves Bergeron mandaté par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay n'est pas d'accord avec la solution proposée par Cégerco Inc.;

ATTENDU que le défaut de Cégerco Inc. de construire l'immeuble dont il s'agit, a déjà occasionné des dommages à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives du Saguenay a fait procéder à un nouvel appel d'offre à l'été 2005 pour la construction de ce garage de stationnement, étant le défaut de Cégerco Inc. de s'exécuter;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la construction des garages de stationnement suivant les plans et devis de l'architecte Yves Bergeron et de la firme Génivar Inc. au plus bas soumissionnaire conforme sur l'appel d'offres se terminant le 27 juin 2005 à 14 h, soit la firme Adrien Desbiens et Fils Construction Ltée, et ce, pour un montant de 296 623 \$.

ADOPTÉE

CC-2005-239

Disposition d'immeuble

ATTENDU la résolution CC-1999-28 du 26 janvier 1999 par laquelle il était décidé de disposer du Centre administratif de l'ex-Commission scolaire Valin;

ATTENDU que par la suite s'est effectué le transfert du service d'informatique dans cette bâtisse;

ATTENDU la demande faite par l'organisme G.R.T. de Chicoutimi de réserver le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre Saint-Jean Baptiste aux fins d'établir des logements à prix modiques (42 unités);

ATTENDU le désistement de ce groupe concernant l'acquisition de ces bâtisses;

ATTENDU les recommandations du Comité de vocation des écoles quant à la fermeture d'établissements et la décision du Conseil des commissaires de procéder à leur disposition (maximisation de l'utilisation des espaces) (année 2001-2002);

ATTENDU les baisses importantes de clientèles vécues au cours des dernières années et de celles qui sont prévues pour les prochaines années;

ATTENDU les espaces disponibles présentement réservés à cet effet à l'école secondaire L'Odysée/Lafontaine;

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

DE PROCÉDER dans les meilleurs délais à la relocalisation du service de l'informatique du Centre de services Valin, à l'école secondaire L'Odysée/Lafontaine;

DE PRENDRE les mesures nécessaires pour minimiser par la suite l'entretien du Centre de services Valin jusqu'à la disposition de la bâtisse;

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport afin d'obtenir l'autorisation de céder le Centre de services Valin et l'atelier qui est situé à proximité, selon les procédures prévues au règlement en vigueur, et ce, de gré à gré avec les organismes ou encore par voie d'appel d'offres publiques;

DE MANDATER la présidente de la Commission scolaire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

CC-2005-240

*Fermeture d'un
groupe de formation
générale / Polyvalente
Fréchette*

ATTENDU la situation budgétaire 2005-2006 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU le nombre restreint des inscriptions pour 2005-2006 (15 élèves dont au moins 3 à temps partiel) au sous-centre Fréchette et la possibilité d'intégrer ces élèves, sans frais supplémentaires, dans les groupes déjà existant à Durocher;

ATTENDU les modifications apportées aux règles budgétaires et leur impact négatif sur le financement à priori des activités de la formation générale adulte (diminution de 23,42 ETP en 2005-2006);

ATTENDU les coûts d'environ 97 000 \$ pour dispenser les services éducatifs en formation générale adulte;

ATTENDU l'offre des services éducatifs adultes restreinte au sous-centre Fréchette (secondaire à l'exclusion des sciences humaines et de l'informatique);

ATTENDU l'ensemble des services éducatifs adultes offerts au centre Durocher (services complémentaires, alphabétisation, présecondaire, secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, la préparation à la formation professionnelle et aux études postsecondaires);

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire d'offrir une accessibilité aux services éducatifs adultes la plus large possible pour l'ensemble des clientèles de son territoire et ce, aux meilleurs coûts possibles;

ATTENDU que l'organisation d'un transport du Bas Saguenay vers le centre Durocher garantirait l'accessibilité de l'ensemble des services éducatifs adultes aux élèves adultes de ce secteur;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de service de l'éducation des adultes.

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain

et résolu :

DE TRANSFÉRER les activités de l'éducation des adultes du sous-centre Fréchette vers le centre de formation générale Durocher et d'organiser un transport scolaire pour l'ensemble des clients adultes du Bas-Saguenay inscrits à l'un ou l'autre des programmes offerts au centre Durocher.

ADOPTÉE

CC-2005-241

*Protocole d'entente
entre le CFP La Baie et
le Centre plein air Bec-
scie et l'Association
des pêcheurs sportifs
de la Rivière-à-Mars
(protection et
exploitation de
territoires fauniques)*

ATTENDU l'expertise développée par le Centre de Formation Professionnelle de La Baie dans le cadre du DEP Protection et exploitation de territoires fauniques;

ATTENDU que le développement d'un partenariat école-entreprise dans le cadre de la création d'une « Forêt-école » est susceptible de faciliter annuellement les activités de formation pratique des élèves inscrits à ce DEP ;

ATTENDU l'intérêt de nos partenaires (le Centre Plein Air Bec-Scie, l'Association des pêcheurs sportifs de la Rivière-à-Mars et Ville de Saguenay) de collaborer à la création et au suivi des activités du projet de « Forêt-école » ;

ATTENDU la validation du projet d'entente cadre effectué par le comité de service de l'éducation des adultes;

**Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay
et résolu :**

D'AUTORISER M^{me} Liz S. Gagné, présidente et M. Claude Dauphinais, directeur général de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à signer avec nos partenaires l'entente cadre Partenariat école-entreprise « Forêt-école Bec-Scie ».

ADOPTÉE

M^{me} Ruth Gagnon avait préalablement demandé de se retirer des discussions et du vote afin de ne pas être placée en conflit d'intérêt.

CC-2005-242

Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ☐ **Le 16 juin :**
 - ★ Participation au Conseil d'administration de la Pulperie;
 - ★ Rencontre du Comité régional des Élus à Roberval;
 - ★ Participation à l'assemblée générale de la Pulperie.
- ☐ **Le 17 juin :**
 - ★ Rencontre du Comité régional des Élus à Alma.
- ☐ **Le 20 juin :**
 - ★ Participation au Comité de sélection pour la banque de directions d'établissement.
- ☐ **Le 21 juin :**
 - ★ Participation au Comité de sélection pour la banque de directions d'établissement;
 - ★ Rencontre du Comité (élargi) de service des ressources financières sur le dossier du budget.

- ▣ **Le 22 juin :**
 - ★ Rencontre du Comité régional des Élus à Jonquière.
-

CC-2005-243

Rapport du directeur général

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

- ▣ **Le 14 juin :**
 - ★ Participation au Gala méritas 2004/2005 - École secondaire Fréchette.
 - ▣ **Le 17 juin :**
 - ★ Rencontre des Présidents et Présidentes, des directeurs généraux et directrices générales, à Québec, sur le dossier des «Négociations».
-

CC-2005-244

Rapports des comités de services et du comité de parents

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance de rapports de réunion de Comités de service, du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion. Des informations supplémentaires sont fournies en réponse à certaines questions posées par des membres du Conseil.

CC-2005-245

Rapport du comité inter-ordres sur l'anglais langue seconde

Une copie du n° 11 du bulletin CPNCF-Négo, est remise aux membres du Conseil.

CC-2005-246

Autorisation provisoire d'enseigner

En réponse à une question soulevée par M^{me} Sonia Desgagné, le directeur du service des ressources humaines fait savoir qu'il est toujours en attente des documents officiels démontrant que l'enseignant concerné a pu répondre en cours d'année 2004-2005 aux obligations de compléter des cours universitaires, telles que signifiées par lettre par la direction du service. M. Imbeault fait savoir que pour lui, ce dossier d'autorisation provisoire d'enseigner demeure des plus actifs.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine

La présidente

Le secrétaire général